

Décret

Générale

colonial

Décret n° n°12 Décret portant approbation du compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1930)

n°12

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 juin 1932

Numéro JO
n° 428 du 31/07/1932

Date du numéro
31 juillet 1932

VISAS

Le Président de la République française Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie de la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 50 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vule décret du 27 mai 1930 approuvant le budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1930 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est approuvé le compte définitif des recettes et des dépenses de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1930, arrêté par le Gouverneur en Conseil d'administration, en recettes à la somme de 14,551.456 fr. 50 et, en dépenses, à la somme de 15.334.374 fr. 50.

Art. 2

le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret,

albert lebrunpar le president de la republiquele ministre des coloniealbert sarrut.